DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE SUR LA LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-396

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Madame DEREUMETZ Nathalie, Présidente de l'amicale laïque d'Isbergues, domiciliée à ISBERGUES – 13 rue de l'église St Maurice à ISBERGUES sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes :

- Samedi 25 novembre 2023 de 14 heures à 18 heures
- Dimanche 26 novembre 2023 de 10 heures à 18 heures.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouverture
de débit de boissons temporaire
des 1ère et 3ème catégories.

A R R E T E

Article 1er : Madame DEREUMETZ Nathalie, présidente de l'Amicale laïque d'Isbergues est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes à l'occasion du Marché de Noël des écoles qui se déroulera à ISBERGUES, au Complexe Edmond Mille, le samedi 25 novembre 2023 de 14 heures à 18 heures et le dimanche 26 novembre 2023 de 10 heures à 18 heures.

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le huit novembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,